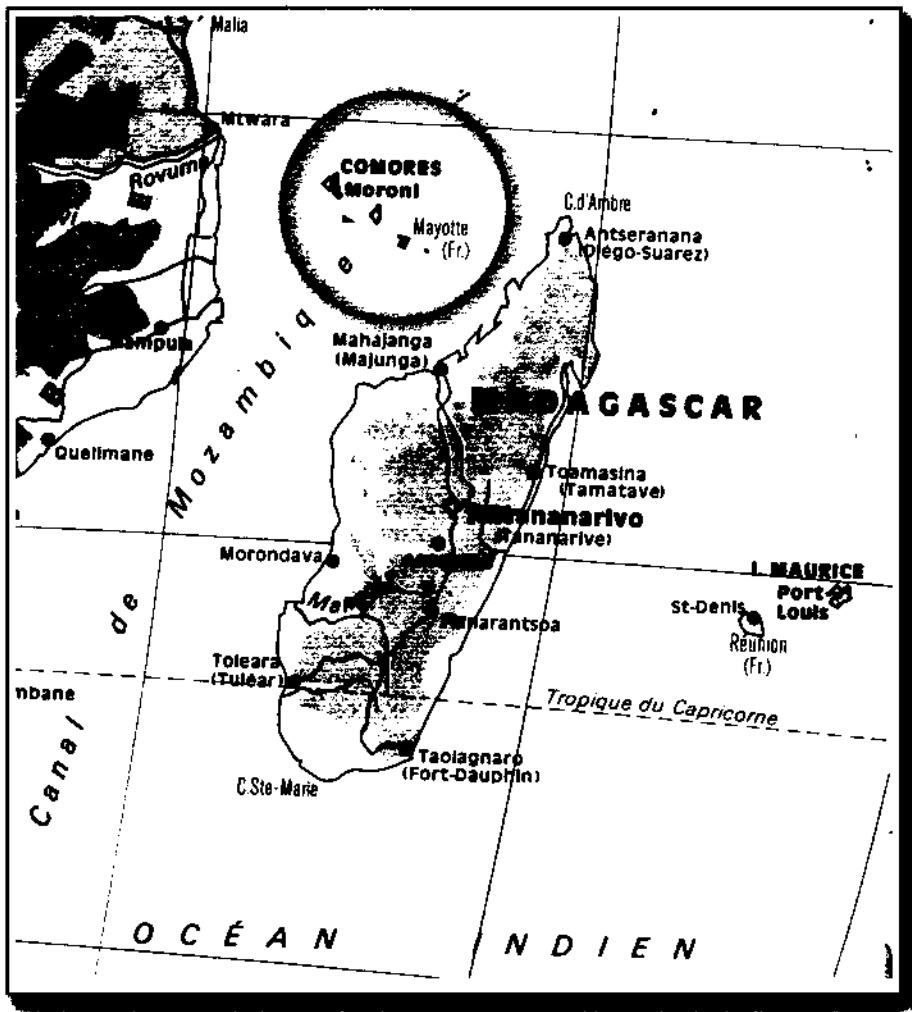


MAYOTTE



Géographie

Mayotte est devenue le 31 mars 2011 le 101^e département français et le 5^e département d'outre-mer. Elle est constituée de deux îles principales : Grande Terre et Petite Terre, et de plusieurs petites îles dont Mtsamboro, Mbouzi, et Bandrélé. Ses habitants sont appelés les Mahorais.

Le peuple en lutte

Grèves, manifestations, barages de routes, Mayotte connaît un mouvement social très difficile qui dure depuis quarante-trois jours, et qui doit se pour-

suivre par une grève générale avant la fin du mois de décembre. Une ministre a été huée par la foule ; la répression policière a fait un mort et des blessés et de nombreuses arrestations. Six mois après sa transformation en département, syndicats et associations de consommateurs protestent contre le coût de la vie bien trop élevé. Le salaire minimum est très inférieur au SMIC et les prix plus élevés que dans tous les autres départements d'outremer.

Ce mouvement a mis en lumière la réalité des rapports de domination dans l'île. Deux mondes s'opposent : d'un côté les employeurs, de l'autre les

salariés, rien de très surprenant, sauf qu'à Mayotte le plus souvent, les premiers sont des « blancs » et les second sont des « noirs ». Nous pouvons constater toujours le même schéma raciste et colonial. L'économie est détenue par des personnes considérées comme non mahoraises tandis que les consommateurs sont majoritairement natifs de l'île.

Capable de dépenser plus de 300 millions d'euros pour aller faire la guerre en Libye le gouvernement français devrait avoir les moyens d'écouter les 170 000 Mahorais qui demandent seulement à être traités à égalité avec les autres territoires d'outremer.

L'ACCA soutient la lutte des Mahorais qui se battent pour leurs justes revendications sur les salaires et les prix à Mayotte.

Situation internationale

Le 25 août 1972, le Comité spécial de la décolonisation des Nations-Unies inscrit l'archipel des Comores à sa liste des territoires devant accéder à l'autodétermination. Dans sa résolution du 6 décembre 1994, l'Assemblée générale de l'ONU a rappelé et confirmé l'appartenance de Mayotte à la République comorienne. L'Union des Comores elle-même revendique Mayotte et refuse la séparation actuelle qui remet en cause l'intégrité territoriale de l'archipel.

L'Union africaine considère l'île de Mayotte comme occupée par une puissance étrangère.

Alban Liechti